

TAXE D'HABITATION : FIXATION DU TAUX D'ABATTEMENT FACULTATIF A LA BASE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il n'a pas en sa possession les renseignements suffisants pour lui permettre de traiter cette question (le taux d'abattement n'étant pas encore paru) il convient de repousser l'examen de cette question à une séance ultérieure.